

COMPTE RENDU PRESSE
Conseil Municipal du Mardi 15 Janvier 2013

Ce mardi 15 janvier, le Conseil Municipal de la Commune de Gouville-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire sous la présidence de Monsieur Erick BEAUFILS, Maire.

Etaient présents: Pierrette FILTOPOULOS, Valérie LAISNEY, Michèle AGNES, Gérard LARSONNEUR, François LEGRAS, Eric COLIN, Françoise K'DUAL, Jean-Pierre LEGOUBEY, Richard VIVIEN, Auguste TESSON, Yves GOSSELIN, Béatrice GOSSELIN, Gaëtan COENEN

Pouvoirs : Bernard MARC ayant donné pouvoir à Béatrice GOSSELIN

Excusé : Philippe GOSSELIN, Pascale DUBOSCQ

I – Désignation d'un secrétaire de séance

Valérie LAISNEY est désignée à l'unanimité secrétaire de séance

II – Approbation du procès verbal de la réunion du 12 décembre 2012

Le procès verbal de la réunion du 12 décembre 2012 est approuvé à l'unanimité.

III – Attribution des marchés de travaux de viabilisation de la zone commerciale 2^{ème} tranche

Nous avons lancé un nouvel appel d'offres pour la réalisation des travaux de viabilisation de la 2^{ème} tranche de la zone commerciale, comprenant 2 lots, le lot maçonnerie (R) et le lot réseaux souples (N). Nous avons reçu 4 offres pour le lot R et 1 offre pour le lot N. La commission d'appel d'offres s'étant réunie pour procéder à l'ouverture de ces plis le 17 décembre. La commission d'appel d'offres s'est réunie ce 7 janvier pour procéder à l'analyse des plis.

L'offre unique pour le lot N étant conforme, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Yves GOSSELIN, rapporteur de la commission d'appel d'offres, le conseil municipal décide à l'unanimité de la retenir, en l'occurrence l'entreprise CEGELEC au prix de 33 973.40 € HT ainsi que l'option pour une bouche incendie d'un montant de 2 200 € HT, soit un total de 35 173.40 € HT.

Et après avoir entendu l'exposé de Monsieur Yves GOSSELIN, rapporteur de la commission d'appel d'offres, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre moins disante de l'entreprise EUROVIA pour le lot R d'un montant de 137 069.35 € HT.

Monsieur le Maire informe que le permis de construire du groupe U pour la supérette vient d'être déposé.

IV – Avenant au marché de maîtrise d'œuvre de l'élaboration du P.L.U.

Le marché engagé avec PLANIS le 27 mai 2009 pour une durée de 24 mois nécessite aujourd'hui un avenant afin de prolonger le délai et en tenant compte par ailleurs de

l'actualisation des coûts d'ingénierie ainsi que des réunions supplémentaires réalisées et à venir.

- Concernant la durée, il est proposé de prolonger ce contrat jusqu'au 30 juin 2013.

Pour la mission il est proposée l'avenant suivant :

- Le marché total (tranche ferme) s'élevait à 22 425 € HT, dont 12 120 € HT déjà réglés à PLANIS. Resterait donc 10 305 € HT à payer que PLANIS propose de réactualiser selon l'indice SYNTEC au prix de 10 829.06 € HT (**soit un supplément de 524.06 €**).
- Et concernant les réunions supplémentaires, une de plus déjà de réalisée et 5 autres prévues comme nécessaires, soit 6 réunions de + par rapport au marché initial, facturées 488.65 € HT la réunion, soit un **coût supplémentaire total de 2 931.90 € HT**.

Donc un supplément total au marché initial de 3 455.96 € HT, établissant le nouveau prix total de ce marché à la somme de 25 880.96 € HT dont un reste à payer d'un montant de 13 760.96 € HT.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité cet avenant.

V – Mission de maîtrise d'œuvre et de contrôle technique pour les travaux de mise aux normes électriques au camping municipal

Dans le cadre de la dernière tranche de travaux de mise aux normes électriques, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Yves GOSSELIN et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver les missions suivantes :

- Maîtrise d'œuvre, bureau d'études MAZIER pour un montant total de 2 780.85 € HT, soit 3 325.90 € TTC
- Mission de contrôle technique, SOCOTEC pour un montant total de 650 € HT soit 777.40 € TTC

Monsieur Yves GOSSELIN informe que les travaux d'effacements autour du camping vont commencer très prochainement.

VI – Divers

- Mise en place du mécanisme d'écrasage de céréales au moulin : après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'inscrire ces travaux à l'année 2013 et de monter le dossier de demande de subvention auxquels ces travaux sont éligibles au titre de la DETR. Pour mémoire, le devis de l'entreprise CROIX s'élevait à la somme de 51 530.79 € HT avec une option supplémentaire pour élévateur avec chaîne à godets d'un montant de 11 035.41 € HT (monte sac en moins si choix de cette option). Le conseil municipal charge Monsieur le Maire de faire toutes les démarches pour ces dossiers de subvention y compris les fonds LEADER.
- Remerciements de l'association de gymnastique volontaire pour la subvention reçue pour l'année 2012 et infos des nouvelles activités proposées : gymnastique rythmique et sportive pour les enfants de 5 à 12 ans, dont les cours ont été mis en place à la rentrée et la nouvelle activité, la zumba dont les cours vont commencer en février.

- Taxe de séjour : suite au vote de la révision du montant de la taxe de séjour à 0.45 € / pers /nuitée et considérant l'augmentation de la partie à reverser au conseil général qui est 0.04 €, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas faire supporter ce coût en plus et maintient le prix de 0.45 € / pers / nuitée incluant les 0.04 € à reverser au conseil général.

TOUR DE TABLE :

- Michèle AGNES : la galette des rois aura lieu le dimanche 27 janvier à partir de 14h30 pour un spectacle de théâtre et la dégustation de la galette à partir de 17 h. Les conseillers municipaux sont tous sollicités pour participer au service.